



SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : 2S2C ou
Blanquer
contre l'école
publique

Page 5 : Soutien contre
la répression !

Page 6 : Suppression
des CHSCT :
erreur !

Page 7 : Les bidonvilles
sont en
Gironde

Page 8 : Bordeaux
Colonial

Les Jours
d'Après

L'ampleur de la crise du coronavirus amène des remises en cause profondes, directement, en raison de sa violence, mais aussi, de manière peut-être plus diffuse, car elle pourrait être une forme de répétition générale d'événements catastrophiques amenés à se multiplier.

Nos gouvernants, c'est sûr, préparent dès maintenant **LEUR jour d'après**, avec leur dose de néolibéralisme, régressions sociales et répressions qui l'accompagnent. Leur priorité faire tourner l'économie marchande, aider les grandes entreprises, comme Airbus par exemple, ou encore Air France qui recevra une aide de 7 milliards d'€ sans aucune contrepartie sociale ou environnementale.

Il y a un **enjeu fort pour le syndicalisme** : dans une période où s'appliquent les premiers effets de la transformation de la fonction publique, faire valoir les droits des salarié.e.s et des agent.e.s, c'est essentiel ! Il faut aussi mener des combats de justice sociale, alors que le chômage explose et que les plans de licenciements vont se multiplier dans les prochaines semaines. **Les Services Publics** sont aussi la réponse pour davantage de justice sociale. A la tentative d'un retour rapide de politiques austéritaires qui viendront les dégrader encore nous devons nous mobiliser pour imposer une réponse immédiate qui passe par des mesures d'urgence et une réponse à long terme, pour une société plus juste, écologique et solidaire. Et pour financer ces mesures sociales, il faut une **stratégie du choc fiscal** qui permette de redistribuer les richesses, et un financement direct des Etats auprès de la banque centrale pour briser le chantage à la dette.

Edito

Le nôtre, **NOTRE jour d'après**, il sera ce que nous en faisons, et il se construit dès maintenant.

C'est la raison pour laquelle des organisations syndicales et des associations se sont réunies pour la pétition « Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après », et pour rédiger un plan de sortie de crise. Localement le collectif « **Jours d'après33** » rassemble 38 organisations et associations Girondines sont prêtes à agir ensemble.

Il nous appartient maintenant d'arrêter d'applaudir, de dénoncer les médailles et les primes, et de construire collectivement les solutions indispensables pour un monde plus solidaire. Nos combats émancipateurs, féministes, sociaux, écologiques et démocratiques ont porté des exigences qui sont devenues incontournables face à la crise planétaire que nous vivons.

Le syndicalisme de lutte et de transformation sociale à toute sa place dans ce projet ! C'est tous et toutes ensemble que nous devons le porter.

Laurence Laborde, Sophie Delahaye, Alain Reiller
Co-Secrétaires Départementaux

Black Lives Matter du 10 juin : 5000 jeunes dans Bx



F.S.U. Gironde
44 cours Aristide Briand
33000 Bordeaux
fsu33@fsu.fr

Site :
www.fsu.33.fsu.fr

N°ISSN: 1278-8635
N° CPPAP: 0715 S 08131

Directeur de la Publication :
Alain Reiller.
44 cours Aristide Briand
33000 Bordeaux
Prix 0,70 euros

Imprimé Imprimerie Lestrade
1 av Jean Zay - BP20079
33151 CENON Cedex

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique de la FSU de Gironde. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations Vous concernant ou les faire effacer en vous adressant à la FSU GIRONDE, 44 cours Aristide Briand, 33000 Bordeaux

2S2C : Entre bricolage, « cheval de Troie » et ouverture ratée de l'Ecole

Le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) dégrade le service public : c'est un « dispositif transitoire » qui doit maintenant s'arrêter !

Né de la circulaire du 4 mai 2020, annonçant le déconfinement et la réouverture des établissements scolaires, le dispositif 2S2C a été propulsé dans la sphère éducative et sportive sans aucune concertation avec l'objectif de prendre en charge les élèves ne pouvant être accueillis en classe. Le principe de départ est simple : pendant qu'un groupe est accueilli en classe, d'autres groupes « bénéficient » d'activités diverses dans le cadre 2S2C, placées sous la responsabilité municipale : communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Ces activités concernent le sport, la santé, la culture et le civisme et permettent d'assurer officiellement, le respect des contraintes de distanciation sociale à l'école. Caractérisé comme « transitoire » dans la circulaire du 4 mai, le dispositif 2S2C devrait disparaître à la levée des contraintes sanitaires. Mais à maintes reprises, JM Blanquer a répété son ambition de transformer l'École et d'introduire ce dispositif qui permet de recentrer le système scolaire sur les enseignements « fondamentaux » et d'externaliser tout ce qui sera possible, dans une logique d'économie et d'ouverture au marché privé.

L'oxymore du provisoire qui dure

Le dispositif 2S2C devient selon les mots du ministre Jean-Michel Blanquer l'horizon de "l'école de demain". Pour être mis en œuvre, sur la base du volontariat, des conventions ont déjà été signées avec les collectivités locales. Les élèves et leurs familles ne sont pas, pour l'heure, « obligés » de participer aux ateliers installés.

La crise sanitaire et l'après confinement semblent fournir une opportunité pour pousser les feux d'un projet d'Ecole qui rejoint une vision clivante d'une Ecole réduite à un socle de base, fallacieusement dénommé « socle des fondamentaux », sur des horaires possiblement réduits. Les autres disciplines, considérées comme non fondamentales, sont valorisées dans le discours mais reléguées dans un temps qui, toujours scolaire, serait voué in fine à devenir périscolaire. Les propos de Jean-Michel Blanquer devant le Sénat lèvent grandement le voile sur le scénario en cours : *"Nous avons à penser une place supplémentaire du sport et de la culture à l'école [...] Une contrainte forte peut nous amener à une évolution positive car on avait déjà l'objectif de développer la place du sport et de la culture. Ce qui préfigure cela c'est le 2S2C"*. De fait le 2S2C organise une porosité entre temps scolaire et périscolaire qui déplace de l'enseignement certaines activités de manière structurée, avec des conséquences prévisibles, voire inéluctables, sur les programmes et les métiers.

Des intervenants multiples sans statut enseignant sur le temps scolaire

Les intervenant.es qui encadrent les activités sont payés par les communes. C'est la collectivité qui, dans les con-

ventions passées, verse la rémunération des intervenants. Les communes sont « accompagnées » par l'Etat qui prévoit une aide forfaitaire et des conseils. Dans les faits, les services de l'Education nationale (DSDEN) et de ce qui reste des services départementaux de la Jeunesse et des Sports, se limiteront à un rôle d'interface discret entre les maires et les associations qui répondront à des appels d'offres pour prendre des parts de marché, aux côtés d'autres prestataires privés.

Le dispositif prévoit ainsi de confier à des animateurs et animatrices payé.es par le bloc communal des groupes d'élèves (15 au maximum) pour faire du sport ou des activités artistiques ou culturelles. Cet encadrement pourra être constitué de personnels municipaux, d'intervenants associatifs ou indépendants sous statut privé, de professeurs de conservatoire. Des professeurs de l'éducation nationale pourront aussi intervenir ainsi que les parents volontaires et les bénévoles.

On est dans une situation analogue à celle de l'encadrement du service national universel (SNU) que le gouvernement veut prochainement rendre obligatoire avant la fin du quinquennat. Mais d'autres intervenant.es sont aussi pressenti.es tels des intermittent.es et professionnels du spectacle et des arts (propos présidentiels du 6 mai face au monde de la culture) pour que l'Ecole « se rouvre différemment pour faire une révolution de l'accès à la culture et à l'art ». Les droits acquis des intermittent.es du spectacle étant prolongés d'un an et les conditions de prolongation n'étant pas encore précisées, on peut pressentir dans les propos présidentiels une incitation, en contrepartie de cette prorogation, à investir au moins provisoirement dans le temps scolaire.

Nous pouvons craindre que la logique de concurrence sur le « marché » du 2S2C conduira les potentiels candidats à réduire leurs coûts au maximum, au regard des 110 euros forfaitaires journaliers en dehors d'actions éducatives de qualité.

Une translation éducatrice de l'Etat vers la commune pour des activités hétérogènes

Sur plus de 1 000 conventions passées (environ 5% des communes), on peut identifier les tendances concrètes des activités menées dans le cadre du 2S2C.

Les activités sport et santé privilégient les pratiques extérieures et individuelles pour satisfaire au protocole sanitaire. On retrouve la course, les parcours motricité et exercices de préparation physique, le yoga et la danse, la zumba fitness, la capoeira, la sophrologie...

Dans les activités culturelles les axes dominants tournent autour des arts plastiques du théâtre, de l'initiation musicale et des ateliers d'écriture.

L'axe des activités civiques est diversifié à partir de l'engagement citoyen, le respect d'autrui, le développe-

ment durable et les bonnes conduites face au changement climatique.

Dans les faits, les activités proposées au titre du 2S2C varient d'une commune à l'autre en fonction des « compétences » locales et des moyens dont disposent les municipalités. Mais elles dépendent aussi des choix voulus par les élus locaux et des conseils et contacts fournis par les personnels du ministère des sports ou d'éducation populaire traitant des activités de jeunesse. Si les directives sont nationales, les choix et décisions sont dans les faits remis aux pouvoirs locaux, exposés aux ruptures d'égalité et volontés politiques.

Nous ne saurions imaginer confier des contenus d'éducation civique à des mairies Front national !

C'est une vision de l'Ecole sans unité, où les possibilités financières et humaines des territoires façonneront de manière très hétérogène les citoyens de demain.

L'antithèse de l'intention pédagogique ludique sous contrainte sanitaire coercitive

La volonté affichée sur le plan pédagogique est d'avoir recours à des activités ludiques pour renouer après le confinement. Mais la distanciation du protocole sanitaire vient souvent contrarier les pratiques actives nécessitant les contacts entre les élèves. Cette limite est d'évidence dans les activités physiques et sportives, le jeu dramatique, la danse et l'expression corporelle, les jeux de plein air, etc.

Mettre en avant le caractère assuré ludique des 2S2C, alors qu'il est soumis à des variables sanitaires communes au temps scolaire et aux accueils collectifs de mineurs (colonies de vacances, centre de loisirs), relève de l'élément de langage. Dans les faits, s'il veut appliquer à la lettre les protocoles sanitaires, tout éducateur ou éducatrice sait bien qu'il ou elle est obligé.e de poser des interdits et imposer des gestes de sécurité multiples qui non seulement évacuent la ludicité mais rejoignent sur bien des aspects des injonctions et des principes pédagogiques directifs aux antipodes du jeu et du plaisir d'apprendre.

L'ombre projetée du 2S2C à la rentrée

Avec ou sans risques sanitaires le 2S2C est présenté comme un remède, un sésame éducatif à l'ouverture de l'Ecole sur le monde, les vertus du sport, l'art, le civisme, l'épanouissement des consciences et le développement durable. Face aux sénateurs Jean-Michel Blanquer a clairement évoqué « une nouvelle organisation du temps » scolaire. Or, réaménager le temps scolaire passe obligatoirement par un réaménagement des programmes (cela se vérifie chaque fois) avec ses conséquences sur les rythmes éducatifs scolaires, périés et extrascolaires et l'accès aux équipements le plus souvent communaux. Les pilotages de terrain sont, chaque fois, modifiés. La réussite de tous les élèves ne peut être visée par l'instauration d'une mesure qui mêle inégalité territoriale, contenus éducatifs à la discrétion d'organismes privés, pilotage par le budget et non par le projet d'Ecole.

Le transfert au bloc communal, ou aux autres collectivités serait lui aussi redoutable d'effets sur les finances locales qui sont déjà mises à mal par la récession. Chaque convention 2S2C prévoit sa tarification. L'Etat engage 110€ par jour et par groupe de 15 élèves quel que soit le niveau concerné. Un fonds de 250 M€ est prévu pour le financement. Mais les coûts pour les communes sont plutôt de 200 à 250 € une fois tout valorisé.

Le montage est complexe et relève du budget opérationnel du programme 230. Il s'adresse aussi à l'enseignement privé sous contrat.

Enfin, ce qui n'est pas dit, ce qui avance masqué, c'est la remise en cause sur le temps scolaire de l'éducation physique et sportive ainsi que des disciplines artistiques. Au détriment de qui ? Au profit de qui ? Le confinement a déjà dégradé le système scolaire en éloignant de la scolarité les élèves les plus fragiles socialement, en creusant les inégalités entre les établissements, en fracturant les classes. En organisant progressivement la sortie d'une partie des matières enseignées indispensables aux apprentissages, le 2S2C vient constituer un brulot contre-productif sur de multiples aspects.

1. Il fait sortir de fait de l'Ecole l'EPS, les enseignements artistiques, l'éducation à la santé et à la citoyenneté et éloigne encore plus les enfants et les jeunes d'origines modestes et des milieux ruraux de ces domaines d'expression, de connaissances et d'émancipation. À cette ségrégation induite s'ajoute l'appauvrissement et la déstructuration des dynamiques pédagogiques qui contribuent à l'enseignement.
2. Il tend à remplacer des enseignant.es par des clubs, associations, animateurs ou opérateurs privés sans avoir de facto de garanties sur le savoir-faire pédagogique et les conditions à réunir que le métier d'enseignant peut certifier. Par ailleurs, une juxtaposition d'activités ne remplace pas un enseignement organisé dans un cadre de programmes scolaires nationaux. Le nécessaire travail collectif de l'équipe pédagogique autour des élèves ne saurait être remplacé par des personnels payés à la vacation, hors d'un projet pédagogique.
3. Ces opérateurs, quels que soient leurs statuts, seront obligatoirement différents d'une école à l'autre, d'une commune à l'autre, d'un établissement à l'autre, conventionnés par les communes en partenariat avec des services d'Etat (DSDEN, DDCS/PP aujourd'hui) incapables d'assurer des garanties qualitatives fines et de sécurité des pratiques ; ce ne seront que des plateformes de mises en relation comme pour le SNU ou la réserve civique.
4. Le bloc communal va de fait se substituer à l'Etat dans une territorialisation expérimentale détruisant l'égalité d'accès sur l'ensemble du territoire et au sein des territoires eux-mêmes, effaçant la « sanctuarisation » scolaire qui met les enseignant.es et les élèves à

distance des clientélismes et pressions politiques de proximité, de groupes et lobbies de tous ordres et communautarismes. Plus qu'à un transfert d'un pan de l'éducation on se retrouve face à une décharge non régulée, impréparée, sur des communes confrontées aux mêmes problèmes et clivages rencontrés sur les rythmes scolaires. Les intervenant.es appelé.es à remplacer les enseignant.es relèvent de statuts disparates, sans convention collective commune possible, voire sans convention collective du tout, sans franchise pédagogique établie, sans qualifications étalonnées, le plus souvent sans grilles de salaires décentes, sur des contrats souvent précaires. Ces salarié.es sont souvent lié.es à des patronats associatifs recherchant des parts de marchés pour faire vivre leur structure dans les espaces de concurrence ouverts par le démantèlement des services publics.

5. L'organisation du 2S2C hors des locaux scolaires a déjà des conséquences en chaînes sur l'accès aux équipements sportifs la plupart du temps saturés et souvent insuffisants. Alors que les installations sportives sont déjà en tension, une concurrence supplémentaire ne saurait être ajoutée. Au contraire, un plan de construction et de rénovation des installations sportives doit être décidé. Il en aura aussi sur l'aménagement de lieux culturels au détriment de professionnels de la culture, sans visibilité de reprise avant 2021, soumis à des effets retards importants, en manque récurrent de lieux de travail et répétitions. Cette simple mesure de délocalisation scolaire pour un certain type d'activités a des conséquences à prévoir et des effets en chaîne sur la vie communale.

6. Tout comme les « vacances apprenantes » déjà mises en place depuis quelques années - colos improvisées sans autre concertation que celle d'organisateur aux abois devant les annulations massives et les protocoles sanitaires - le 2S2C est insécurisé et sans qualité éducative garantie. Concevoir une fiche projet et remplir des imprimés CERFA pour ensuite établir une convention est une procédure incroyablement légère en matière éducative avec beaucoup de bricolage entre le MENJ et de sa direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative.

Pour l'heure on est sur du volontariat, demain si généralisation et obligation, il y a la question des ruptures territoriales entre communes, départements et régions (via leurs programmes d'action éducative) qui va poser une série de questions liées aux prérogatives de chacun. Ce

jeu de dominos va redistribuer les cartes de la responsabilité éducative complémentaire d'une Ecole racornie sur son « socle ». Avec le 2S2C, et ses confusions de temps scolaire ou périscolaire, ce n'est pas seulement la rupture d'un service public national qui se joue : c'est la manière dont les collectivités vont avoir à investir les pans de missions abandonnés sur fond de modèle des Landers allemands. Les modèles de l'enseignement public agricole et de l'enseignement professionnel, confrontés à l'apprentissage porté par le patronat et aux prérogatives des régions participe de l'éclairage à avoir. Cette question est fondamentale pour faire sens sur les objectifs voulus pour « libéraliser » le service public de l'éducation et le conformer à une vision doctrinaire poursuivie depuis plus de 20 ans.

Un énorme raté : l'ouverture concertée de l'Ecole à partir des « projets » de l'équipe éducative

Les exemples de professeurs d'EPS invitant pendant leurs cours ou sur l'UNSS des professionnels du cirque et de la danse sont nombreux. Il en va de même à l'école primaire ou dans le secondaire avec des artistes, des auteurs, ou encore de grands témoins d'époques historiques (aussi diverses que la Résistance, la guerre d'Algérie, le droit à l'avortement, la justice et la peine de mort, le changement climatique...) invités par les enseignant.es. À l'occasion d'événements culturels scolaires (Printemps théâtral des Lycées et collèges, participations à expo sciences...) des comédien.nes, des animateur.trices, des associations et autres intervenant.es sont venus sur des temps scolaires. Des classes transplantées sont devenues des moments de découvertes, de créations associées aux cours, avec des intervenant.es non enseignant.es, des intermittent.es... L'ouverture de l'Ecole, quand elle est portée par l'équipe éducative, est parfaitement possible et enrichissante pour l'ensemble des élèves. Le 2S2C lui tourne le dos : il est là pour dégraisser et sous payer.

La complémentarité enseignant.es, professionnels de l'éducation non formelle et détenteurs de savoirs hors l'Ecole ne doit donc pas nourrir des oppositions mais au contraire être recherchée pour une plus grande fécondation éducative. Le plus mauvais prisme serait celui d'opposer des qualifications à d'autres savoirs constitués possibles à utiliser dans le temps scolaire AVEC les enseignant.es. Pour cela l'opposition au 2S2C, qui est un dispositif pernicieux, doit éviter toutes les ornières corporatistes et opposer une autre ambition pour l'Ecole.

**DANS L'INTERET DES ELEVES, DES FAMILLES, D'UNE ECOLE DE LA REPUBLIQUE OUVERTE AUX SAVOIRS ET A LA PENSEE :
LE 2S2C DOIT ETRE ABANDONNE.**

Moins d'Ecole - Moins de Culture - Moins d'EPS

#jAgisPourLEPS



Gymnases à BORDEAUX, un rapport de force qui paie !

Le 15 mai 2020, dans une phase où chaque équipe réfléchissait à quelle EPS réaliser sous contrainte sanitaire, nous apprenions que toutes les installations sportives de la ville de Bordeaux resteraient fermées pour l'EPS par un mail de la mairie : « Dans le cadre du plan de réouverture des écoles élémentaires, je vous informe que la Ville de Bordeaux œuvre actuellement à l'organisation du plan 2S2C pour lequel l'ensemble de nos équipements sportifs sera prioritairement affecté. En conséquence, les installations sportives restent inaccessibles. » Un coup de poignard pour l'EPS : les salles de classes réquisitionnées et une concurrence claire entre le scolaire et le 2S2C !

Le SNEP FSU 33 alerte alors la Mairie, le conseil départemental, diffuse un communiqué de presse, obtient un article dans Sud-Ouest et incite les collègues à se mobiliser et à agir collectivement. Une Assemblée Générale Académique est organisée en visio avec plus de 100 participant.es et fédère le mouvement de contestation contre 2S2C. La profession s'organise et dans toutes les réunions de répartition des installations sportives pour la rentrée 2020 sur la ville de Bordeaux, des déclarations sont lues par des collègues syndiqués ou non mais qui ont le métier à cœur... et la mairie annonce enfin la fin du dispositif !

En intervenant dans les réunions de répartition, les enseignants d'EPS ont témoigné de l'empêchement d'exercer, d'enseigner l'EPS, alors que les élèves étaient de retour dans les collèges et les lycées. Les installations sont nos salles de classe. Pas d'install = pas d'EPS.

La profession, lorsqu'elle se

rassemble, permet de peser par l'action collective.

Par un mail du 19 juin, la direction des sports de la ville de Bordeaux concrétise les décisions. Impossible de ne pas y voir les traces du rapport de force créé par la profession :

C'est un soulagement pour tous les professeurs d'EPS qui étaient dans une situation de métier empêché ou contraint depuis la date de sortie de confinement.

Nous ne relâcherons pas notre vigilance afin que ce dispositif ne resurgisse pas sous cette forme ou par un autre habillage. Le communiqué de presse national du SNEP FSU a alerté sur les deux scénarii possibles : Abandon d'une mesure nécessairement transitoire ou tremplin pour une autre Ecole dont on restreint les moyens pour l'offrir aux appétits du privé. Par ailleurs, JM Blanquer a déjà à plusieurs reprises déclaré sa volonté de poursuivre avec ce dispositif.

Nous ne pouvons que nous réjouir de voir la mairie de Bordeaux stopper le dispositif suite aux mobilisations, validant ainsi son caractère éphémère. Le plan 2S2C n'est qu'un dispositif de transition. Outre son caractère temporaire il ne doit pas se présenter comme un potentiel concurrent, nous chassant de nos IS sans concertation.

Nous réaffirmons la nécessité d'une EPS, d'un sport scolaire, des enseignements artistiques et de la culture pour tous les élèves sur tout le territoire qui réponde à des exigences communes, ambitieuses et émancipatrices.

Nous devons les soutenir !

Les décrocheurs du portrait de Macron et dans l'EN la répression contre les 3 de Melle et les 9 de Gironde !

Mercredi, huit activistes d'ANV-COP21 (mouvement populaire et non violent pour dénoncer l'inaction climatique) Gironde étaient jugés en appel de Bordeaux, après une première condamnation le 20 décembre, bien que leur peine n'ait pas encore été prononcée. Leur crime ? Avoir décroché des portraits d'Emanuel Macron pour dénoncer l'inaction climatique et sociale de notre président et de son gouvernement. Le procureur a requis « une sanction symbolique », le délibéré sera rendu le 16 septembre. Une mobilisation a accompagné les huit Décrocheurs et Décrocheuse devant la cour d'appel, qui ont reçu le soutien de nombreuses organisations locales dont la FSU.

Alors que les établissements scolaires rouvrent à peine, la répression qui s'abat sur trois militant.e.s de SUD éducation à Melle dans les Deux-Sèvres reprend de plus belle.

Ces militant.e.s ont été suspendu.e.s à titre conservatoire à la veille du confinement pour avoir organisé la lutte contre les E3C au lycée Joseph Desfontaines.

Aladin, Sylvie et Cécile ont reçu mardi 23 juin un courrier leur stipulant la prolongation de leur suspension jusqu'au 10 novembre, sans entretien ou possibilité de se défendre...

La Rectrice de Bordeaux vient juste de sanctionner 3 collègues pour les avancements d'échelon. Les autres pourraient l'être dans les prochaines CAPA...

Pour la FSU cet acharnement à s'attaquer aux militant.e.s est symptomatique de la situation qui règne à l'Éducation nationale. L'institution maltraite les agent.e.s et traite la contestation sociale sur le plan disciplinaire.

La FSU exige l'arrêt de la répression anti-syndicale contre les personnels de l'Éducation Nationale. Les poursuites disciplinaires doivent être abandonnées sur le champ et nos camarades reprendre leurs fonctions ou avancement sans délai.

Signez les pétitions sur www.fsu33.fr

KIT ACTION 2S2C

Sur le site du SNEP-FSU
<http://www.snepfusu.net>
Page spéciale
<http://www.snepfusu.net/vieetab/2s2c.php>

STOPPONS LA RÉPRESSION DANS L'ÉDUCATION

Aladin Cécile Sylvie

SOIS PROF

TROIS ENSEIGNANTS SUSPENDUS DEPUIS MARS 2020 SUITE À LEUR MOBILISATION CONTRE LES E3C OU RAC BLANQUER.

SIGNEZ LA PÉTITION POUR EMPÊCHER TOUTE SANCTION DANS L'ÉDUCATION, À MELLE COMME AILLEURS !

<http://change.org/soutien3deMelle>

#SoutienAux3deMelle

SCANNEZ-MOI !



” Supprimer le CHSCT est une erreur fondamentale ”

Jean Auroux 2017 (ministre du travail 1981-1982)

Après des décennies de progression lente en vue de limiter les accidents dus au travail, en s'appuyant sur la participation de tous les acteurs (employeurs et ouvriers, les médecins du travail et préventeurs), les Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commençaient à comprendre leur rôle et leur pouvoir.

Depuis les réformes d'E. Macron, il en est désormais autrement : les vieux CHSCT changent de noms d'attributions, et de fonctionnement.

Pour les entreprises, l'ordonnance 2017-1386^a organise la fusion des CHSCT et des Comités d'Entreprise en une seule instance : le *Comité Social et Économique*. Sans débat parlementaire, les missions sont revues à la baisse, avec la possibilité de créer une Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail à partir de 300 salariés (et non plus 50, pour les précédents CHSCT).

Pour les trois fonctions publiques, la loi de transformation de la fonction publique 2019-828^b transforme les CHSCT en 3 entités : *comités sociaux d'administration* pour la fonction publique d'État, *comités sociaux territoriaux* pour la fonction publique territoriale, et *comités sociaux d'établissement* pour la fonction publique hospitalière

Dès l'origine : associer les ouvriers

Sans revenir sur la genèse exhaustive des CHSCT, il est éclairant d'apprendre que les premiers Comité de sécurité sont apparus en France dès 1926, pour limiter les accidents de travail ; initiatives patronales en sidérurgie. Peu avant, aux États-Unis, des comités de sécurité avaient été créés pour limiter le gaspillage et prévenir les accidents dans l'industrie. Les comités de sécurité d'usine américains étaient composés pour moitié d'ingénieurs et d'agents de maîtrise, et pour l'autre moitié d'ouvriers élus par leurs camarades.

« Je crois que la pratique démontrera qu'il y a intérêt à associer directement l'ouvrier à l'œuvre de prévention et que, (...) il n'y a rien à redouter bien au contraire, des conseils qu'ils peuvent être appelés à donner. » extrait d'une déclaration de M. Frois, inspecteur du travail, dans le bulletin de l'inspection du travail et de l'hygiène en 1928.

En 1940, émerge la création officielle (par circulaire) des comités de sécurité. 2 agents de maîtrise et 2 ouvriers désignés par l'employeur, et 2 représentants du personnel désignés par les délégués du personnel sont invités aux Comités. Les missions du Comité de sécurité : enquêter suite aux accidents de travail, inspecter les installations, entre autres. Les réunions ont lieu pendant le temps de travail et sont rémunérées.

Par décret de 1947, les comités s'intitulent *Comités d'Hygiène et de Sécurité*. Le nombre des représentants du personnel varie selon l'effectif des établissements.

En 1982, la loi Auroux a fusionné les CHS et les commissions pour l'amélioration des conditions de travail, en CHSCT et en apportant la possibilité du droit de retrait, la procédure du droit d'alerte en cas de danger grave et imminent, le droit à la formation des représentants au CHSCT, la possibilité de recourir à une expertise indépendante. Grâce à la jurisprudence, le CHSCT acquiert la personnalité morale : il peut agir en justice.

Pour faire tomber la fièvre, cassons le thermomètre !

Désormais, la fusion des instances provoque la dissolution de la souffrance au travail dans les questions économiques et salariales.

Or, notre époque vit une généralisation de la précarité dans la fonction publique et un durcissement des conditions de travail avec l'émergence de nouvelles maladies : burn out, bore out (cf. pénibilité mentale dans le secteur tertiaire).

Or, en plein débat sur les retraites, la question de la pénibilité est une clef essentielle : il y a en moyenne 10 ans d'écart d'espérance de vie en bonne santé, entre les cadres et les ouvriers.

Or, il y a encore beaucoup de progrès à réaliser pour la santé au travail : créer un médecin du travail pour l'Éducation Nationale, identifier et prévenir les situations de harcèlement, de discrimination envers les personnes vulnérables, mettre en place une inspection du travail indépendante pour la fonction publique.

Or, nous l'avons vu lors du confinement, les CHSCT ont joué un rôle essentiel...et la crise du COVID n'est à ce jour pas terminée.

L'année dernière en 2019, s'est tenu le procès de France Telecom : condamnation des dirigeants pour harcèlement moral et management mortifère (suicides par défenestrations, immolations ...).

Et cette année lors de notre crise sanitaire, nos dirigeants gouvernementaux ont fait preuve du même aveuglement que ceux de France Telecom sur la santé : la consultation collective jusqu'aux invisibles n'est pas un luxe, mais une nécessité. Les soutiers de notre système économique, caissiers.es, vigiles, agents.es d'entretien, aides-soignants.es ont soutenu l'économie pendant les mois de confinement : leur parole doit être portée.

Nous l'avons vu , au plus fort de la crise , les [premièr.es de corvées \(caissiers.es, vigiles, agents.es d'entretien, aides-soignants.es...\)](#) se sont [retrouvés.es](#) en première ligne ! Défendre la représentation syndicale, notamment sur les questions de santé et de sécurité au travail reste non seulement une obligation des employeurs publics mais surtout un droit fondamental des salarié.e.s. Mobilisons-nous pour reconquérir les CHSCT.

^a ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social et économique dans l'entreprise et favorisant l'exercice et la valorisation des responsabilités syndicales.

^b loi de transformation de la fonction publique (cf article 4).

La Gironde est le département de France qui compte le plus grand nombre de squats et bidonvilles^[1]

Entre 2500 et 3000 personnes n'ont aucun lieu de vie stable sur la métropole bordelaise. Ces chiffres sont sûrement beaucoup plus importants car ils se basent sur les refus d'hébergement du numéro d'urgence le 115 qui n'a pas les moyens de faire face et que beaucoup de personnes ont renoncé à appeler. Par ailleurs, la crise sociale ouverte par le COVID se fait déjà ressentir : le nombre de personnes à la rue augmente depuis plusieurs semaines.

Ce sont des personnes seules, des familles, des enfants, des mineurs, des personnes malades, françaises ou étrangères en situation régulière ou non, travaillant pour la plupart, qui ne trouvent pas à se loger dans la métropole aux 20 000 logements vacants. Le dispositif DALO (Droit Au Logement Opposable) ne solutionne que quelques situations et avec des délais parfois longs.

Si vous ne les voyez pas sous les ponts et dans les parcs, c'est que la solidarité joue à fond. Des personnes accueillent dans le cadre d'association ou individuellement, pour quelques jours, quelques mois ou plus. Des enseignants, des personnels de l'éducation nationale, des parents d'élèves s'organisent pour héberger à tour de rôle leurs élèves et leurs familles, loin des micros et d'une presse souvent plus encline aux scoops racistes que solidaires. La grande majorité vit en squats.

Pendant la crise sanitaire et l'arrêt de l'activité économique, c'est grâce à ces réseaux que des milliers de personnes ont pu manger, les institutions publiques s'étant totalement déchargées sur les associations, augmentant tout au plus les subventions.

Certains squats hébergent parfois plusieurs dizaines de personnes. Ces lieux publics inhabités sont ré-ouverts pour mettre à l'abri des collectifs de vie où on reprend des forces, où on s'entraide. C'est le cas de l'Eclaircie installée depuis peu à Gradignan dans d'anciens locaux appartenant à la Mairie de Bordeaux, où vivent essentiellement des femmes seules ou avec enfants.

C'est aussi le cas du lieu-dit « Zone Libre » à Cenon où 80 familles ont trouvé refuge à l'entrée de l'hiver, après un long parcours d'errance, dans une ancienne RPA appartenant à un bailleur social Logévie. Un collectif d'associations et de citoyens les accompagnent (2).

Après trois mois de confinement pendant lesquels les services publics étaient fermés, empêchant toute avancée de dossiers (régularisation, logement, santé), alors que l'arrêt de l'activité économique a privé de

ressources de nombreuses personnes, un huissier de justice est venu mercredi 10 juin remettre aux habitants un commandement de quitter les lieux dans un délai de 48h. Envisager une expulsion sans aucune proposition de relogement serait une aberration sanitaire, juridique, sociale, économique et humaine.

Les expulsions ne font pas une politique

Une expulsion, sans aucune concertation avec les personnes concernées, associations ou soutiens, sans diagnostic ni évaluation des situations individuelles bafoue l'instruction interministérielle, *le 25 Janvier 2018 « visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles »* Elle ne permet pas la mise en œuvre de solutions d'hébergement adaptées et pérennes.

Au contraire, elle met en péril l'accès aux soins de ces personnes particulièrement exposées aux risques sanitaires et anéantirait le travail effectué depuis plusieurs mois.

Ces expulsions à répétition placent les familles dont de nombreux enfants dans une logique de survie, dans une situation d'insécurité et reflètent une politique d'intimidation et d'incohérence qui déplacent le problème sans chercher de solutions de fond.

Des politiques publiques, concertées à l'échelle régionale, pour sortir les personnes de la précarité et faire cesser le cercle vicieux des expulsions d'une ville à l'autre

Plus de 5500 personnes ont déjà signé la pétition qui demande instamment à Mme Buccio, Préfète de la Gironde, de ne pas requérir la force publique pour expulser les familles de Cenon. Elles demandent aussi la mise en place de solutions anticipées, adaptées et durables afin de permettre la mise à l'abri des personnes à la rue dans des conditions dignes et respectueuses de tous.

<http://chng.it/4VycNtpf7Qn>

Pour tout contact : soutienzonelibre@gmail.com

[1] Selon le recensement de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

(2) Médecins du Monde, Collectif des cenonnais-es solidaires, Réseau Education Sans Frontière, Accueil Réfugiés Val de l'Eyre, Collectif pour l'Egalité des Droits, Fédération de Gironde et section de Bordeaux de la Ligue des droits de l'homme, Darwin, Tri Potes et Mascagne, Bienvenue ! Solidarité Migrants Eysines, Attac, AC ! Gironde, Les enfants de Coluche, le Secours Catholique, la Confédération Syndicale des familles, Amnesty International Bordeaux Sud, La Maraude du cœur Bordeaux



Le bordeaux Colonial : une histoire d'actualité !

Manifestations, déboulonnages ou risques de déboulonnage de statues, appels à débaptiser rues, places, et autres lieux publics, la prise de conscience des inégalités entre les personnes en raison de leurs origines, comme du poids des systèmes d'exploitation des individus et des peuples, tels que l'esclavagisme ou le colonialisme, se fait chaque jour plus forte et rassemble de plus en plus de personnes.

Bordeaux s'est construit, s'est développé, s'est enrichi depuis la traite négrière jusqu'à l'empire colonial au moins, à travers son engagement dans le commerce transatlantique au sens large.

Cette implication est illustrée par le nombre très élevé de voies et lieux publics (8,6% du total contre moins de 3% pour Paris par exemple) qui porte le nom d'une personnalité impliquée d'une façon ou d'une autre dans le système colonial.

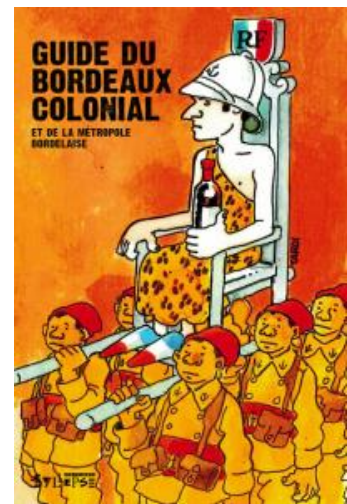
Ainsi bon nombre de bordelais

empruntent les rues Saïge ou Gradis, le cours Balguerie Stutenberg, la place Mareilhac, visitent les entrepôts Laine ou le musée d'ethnographie, quotidiennement et sans arrière-pensées... des noms quasiment inconnus sûrement ailleurs qu'à Bordeaux, mais qui ont en commun une histoire coloniale.

Le GUIDE DU BORDEAUX COLONIAL et de la métropole bordelaise (édition SYLLEPSES, 10 euros), rédigé par le RÉSEAU SORTIR DU COLONIALISME vient de paraître.

Ni guide touristique traditionnel, ni ouvrage d'historiens ou d'universitaires, ni traité moraliste, ni outil de propagande, ce livre propose à travers une viographie sélective, quelques lieux emblématiques, des musées et une annexe, de montrer la place considérable que Bordeaux a accordé à cette partie de son histoire. Il illustre également le rôle tenu par le « parti colonial » ou « la société philomathique » par exemple.

Il souligne enfin les très récents choix de noms comme Paul Broca pour un centre de neurosciences, ou le retrait de celui de Frantz Fanon sous la pression du RN par exemple, qui montrent que la décolonisation des consciences des décideurs est encore à réaliser...



Le Guide est également à suivre sur la bande FM et internet : en radio le mercredi à 14 h sur « la clé des ondes » (90.1 et en podcast); sur le net : www.bordeaux-colonial.fr. Vous y trouverez des illustrations en couleurs des textes inédits et autres contributions. Vous pourrez également y proposer commentaires, rectifications ou compléments.

Refaire le monde pas comme avant LES JOURS D'APRÈS en Gironde

Depuis la fin du confinement FSU33 et Attac33 se sont adressés à toutes les organisations et associations girondines pour décliner la tribune lancée il y a un peu plus d'un mois par 19 responsables syndicaux et associatifs nationaux « Plus jamais ça, préparons le jour d'après ».

Cette la tribune part du constat partagé que « La crise du coronavirus qui touche toute la planète révèle les profondes carences des politiques néolibérales ». Et nous le savons, ceux qui sont aux manettes vont poursuivre dans cette voie. Ils comptent profiter de cette crise et de la très grande vulnérabilité dans laquelle elle a plongé des millions d'hommes et de femmes salariés, de chômeurs et de chômeuses, de précaires pour renforcer leur pouvoir. Ils veulent continuer le saccage et la privatisation des services publics, la dérégulation du travail et renouer avec une croissance irréfléchie, source de périls environnementaux irréparables et d'inégalités toujours plus grandes. Ce

qu'ils préparent, c'est une crise encore plus grave. Un changement de modèle de société s'impose, et nous ne pouvons faire confiance à nos décideurs pour le construire. Les dernières décisions pour venir au secours des « entreprises stratégiques en difficulté » sans aucune contrepartie écologique ni sociale en sont la preuve.

A ce jour 38 organisations girondines ont donc décidé de réunir leurs forces, leurs expertises et leurs solidarités pour résister, mener des combats d'ampleur mais aussi pour tout réinventer : le monde comme il va, mais aussi notre façon d'agir, de lutter, de vivre.

Une première conférence de presse a eu lieu samedi 13 juin devant l'hôpital Robert Picqué menacé de démantèlement pour présenter le collectif **Jours d'Après 33**. La lutte pour le maintien de cet hôpital est un exemple des multiples combats que nous avons à

mener.

Nous avons décidé d'agir localement et commencé à échanger le 25 mai lors d'un pique-nique avec toutes celles et ceux qui étaient disponibles sur les « 34 mesures de sortie de crise » qui sont versées au débat public par le collectif national. Nous ne partons pas de rien, nous avons même, collectivement, une grande expérience. Nos combats émancipateurs, féministes, sociaux, écologiques et démocratiques ont porté des exigences qui sont devenues incontournables face à la crise planétaire que nous vivons. Nous proposons aussi la préparation d'états généraux du mouvement social qui permettront de fédérer les luttes, les idées, les alternatives.

Ce collectif est ouvert à tous et toutes, membres d'associations ou pas, les réunions commencent à peine, vous pouvez les rejoindre à tout moment. Vous pouvez aussi juste assister à un ou deux rendez-vous, histoire de savoir ce qui se trame dans votre département.

La liste des organisations signataires, des 34 mesures et les initiatives à venir en Gironde sont consultables sur

<https://jourdapres33.org/>

